

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE CONTEST

Objet : demande présentée le 23 décembre 2021, complétée le 26 octobre 2023 par la société Centrale Eolienne Contest, dont le siège social est situé 4 rue Euler à Paris (75008), en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien, comprenant trois éoliennes et un poste de livraison, situé « La Grande Chauvellerie » sur la commune de Contest (53100).

Commissaire enquêteur : M. Gérard Marie, major de police en retraite.

Dates et modalités de l'enquête publique : du lundi 10 juin 2024 à 9h au vendredi 12 juillet 2024 à 19h. Le dossier sera déposé en mairie de Contest (20 bis rue Principale) afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture (les lundi, mardi et jeudi de 9h15 à 12h), ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public, à la préfecture de la Mayenne (46 rue Mazagran à Laval), aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30). Le dossier sera également consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-contest>

Le dossier comporte notamment une étude d'impact ainsi qu'un avis de l'autorité environnementale.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de Contest. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Contest, qui les annexera au registre d'enquête, sur le registre numérique du site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-contest> ainsi que par voie électronique à l'adresse dédiée : projet-eolien-contest@mail.registre-numerique.fr

Les observations du public formulées pendant l'enquête par voie électronique seront publiées sur le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Contest : lundi 10 juin 2024 de 9h à 12h, mardi 18 juin 2024 de 14h30 à 17h30, jeudi 27 juin 2024 de 14h30 à 17h30, samedi 6 juillet 2024 de 9h à 12h, vendredi 12 juillet 2024 de 16h à 19h.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Contest, en préfecture de la Mayenne et sur le site Internet des services de l'Etat en Mayenne (<https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-industrielles-carrieres/Autorisation>).

Informations complémentaires : elles peuvent être demandées à la société Centrale Eolienne Contest : M. Stéphane AUNEAU – 07 86 10 40 64 – stephane.auneau@neoen.com

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Celle-ci sera prise par la préfète de Mayenne.